

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 196

présenté par
Mme Levy

ARTICLE 71

À la dernière phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de la personne seule ou du couple »

les mots :

« du foyer de l'employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de la rapporteure.